



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 03-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012

Avis est par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté un avis de motion et le premier projet de règlement no 03-2024 modifiant le règlement no 07-2012 à la séance du 13 mai 2024 ;

QU'un avis public conforme ait été publié en date du 30 mai 2024 annonçant qu'il serait tenu une assemblée publique de consultation concernant le présent projet de règlement;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté un second projet de règlement à la séance du 10 juin 2024 ;

QU'aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée par les personnes habiles à voter avant 16h00 le 20 juin 2024;

QUE le règlement a été adopté le 8 juillet 2024;

QUE la MRC de Portneuf a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en date du 5 août 2024;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 39, avenue Caron, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 27^e jour du mois d'août deux-mille-vingt-quatre.

Manon Jobin

DGA, trésorière-greffière par intérim